



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Ixelles
Service de l'Urbanisme
Monsieur Yves Rouyet
Echevin de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le 04/12/2023

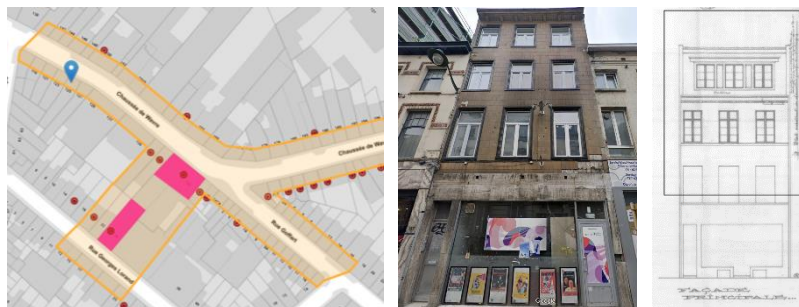
N/Réf. : IXL20609_717_PU
Gest. : TS/XX
V/Réf. : PU2023/266-317/125
Corr: Francis Dusenge
NOVA : 09/XFD/1908229

IXELLES. Chaussée de Wavre, 125
(= partiellement en zone de protection de l'Ancienne fabrique de porcelaines Vermeren-Coché (actuellement maison Demeuldre-Coché))
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: mettre en conformité la couverture de la cour avant et la modification de l'accès au commerce et créer deux plateformes avec escaliers d'accès à l'arrière

Avis de la CRMS

Monsieur l'Echevin,

En réponse à votre courrier du 31/10/2023, reçu le 06/11/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 29/11/2023, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (© Brugis) ; Façade existante (Streetview) ; Situation de droit (1935)

La demande consiste à transformer la cour du rez-de-chaussée d'une maison de rapport néoclassique pour y aménager un petit jardin et une terrasse, à transformer la vitrine du commerce à front de rue, en état vétuste, et à isoler par l'extérieur les façades et toitures plates à l'exception de la façade avant.



*Situation projetée
(image extraite du dossier de demande)*

La Commission estime que les interventions prévues en intérieur d'îlot n'ont pas d'impact patrimonial vers et depuis le bien classé. La devanture commerciale projetée devrait cependant être améliorée dans le sens d'une meilleure intégration à la typologie néoclassique de la façade. A cette fin, il convient d'établir des allèges en dur de part et d'autre de la porte du commerce, telles que présentes dans la situation de droit renseignée sur le plan de 1935.

La Commission signale en outre que la situation de fait aux étages ne correspond pas à la situation de droit renseignée par le dossier. Elle se prononcera prochainement sur les transformations prévues aux étages, qui font l'objet d'une demande séparée reçue le 30/11/2023.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. : mleclef@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; pu@ixelles.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; francis.dusenge@ixelles.brussels